



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL

Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Sarre - Wallonie

INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Lothringen - Luxemburg - Rheinland-Pfalz - Saarland - Wallonien

19, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

---

### Recommandation

portant sur le parc naturel de la Haute-Fagne / Eifel  
et  
le tourisme dans la Grande Région

La Commission 1 (Affaires économiques) et la Commission 3 (Transports et Communications), après avoir exploité les informations recueillies au cours de la visite rendue au Centre Nature de Botrange (Haute-Fagne / Eifel), adressent à l'Assemblée plénière du Conseil parlementaire interrégional (CPI) la présente recommandation en vue de l'adoption de la résolution suivante:

1. Le CPI
  - considère que le plan de développement et commercialisation du parc naturel de la Haute-Fagne / Eifel, projet à valeur d'exemple, élaboré sur la base d'une économie politique compatible avec l'environnement et sous l'aspect de la protection de la nature, présente la qualité d'un projet pilote dans le sens de la « vision 2020 » esquissée, sur le plan du tourisme, par la Commission politique, ceci en stricte référence aux décisions du 5ème Sommet de la Grande Région à Liège ;
  - estime que le principe en vigueur dans le Centre nature Haute-Fagne / Eifel, qui veut que ne soient tolérées les activités de l'homme que dans la mesure où celles-ci n'ont aucun effet préjudiciable à la flore et à la faune, doit rester la priorité première d'une politique touristique conçue dans la durée ;
  - considère que les dispositions prises quant au partage des tâches administratives respectives à compétence « nationale » des partenaires allemands et belges agissant, en ce qui les concerne, sur l'étendue du Parc naturel et aussi en ce qui s'applique à la définition des lignes directrices et au contrôle de celles-ci, ainsi qu'au mode de gestion autonome du **Centre Nature** (conçu en fonction des tâches spécifiques), répondent de façon optimale à ce principe propre à l'exécution de tâches comparables au titre de la subsidiarité, et revêtent, pour cette raison, un caractère exemplaire ;

- considère que, dans la conception de la présentation du Parc naturel, l'intégration de manifestations spécifiques aux traditions régionales (p. ex. : les fêtes champêtres, le marché de Noël de l'artisanat) constitue en soi un élément de l'offre particulièrement intéressant ;
- voit dans les efforts faits quant aux dispositions prises au profit des personnes handicapées en vue de leur offrir toutes possibilités d'accès aux lieux divers, aux commodités et aux services, l'élément essentiel d'une conception de tourisme, à visage humain, ouvert sous qualité égale à toutes les catégories de la population ;
- estime que le nombre exceptionnellement élevé des visiteurs du Parc naturel Haute-Fagne / Eifel, témoigne du succès de cette stratégie ;
- apprécie hautement le bilan de coopération de la Commission d'Administration du Parc naturel, dont les résultats impressionnants représentent, tant au plan de la politique du tourisme qu'à celui de la politique régionale, autant d'échantillons modèles d'une coopération réussie et exemplaire dans le cadre de projets interrégionaux destinés à promouvoir l'unification de l'Europe :
  - avec la Station Scientifique des Hautes-Fagnes de l'Université de Liège (représentation cartographique du peuplement des mulettes perlières),
  - avec l'association allemande de protection de la nature et des oiseaux),
  - avec le Parc naturel « Nordeifel »,
  - avec les stations biologiques des districts allemands d'Euskirchen, d'Aix-la-Chapelle et de Düren,
  - avec les administrations des Eaux et Forêts compétentes de part et d'autre des frontières,
  - avec tous les exploitants agricoles, toutes les communes et tous les particuliers propriétaires de bois concernés par le « Tälerprojekt » (projet des vallées) au titre du développement rural (arrachage des épicéas préjudiciables aux sols alluviaux), projet transfrontalier cofinancé (INTERREG-II),
  - et avec les participants au projet Euregio Rhin-Meuse,
  - dans le cadre du projet INTERREG-III « bruyères, tourbières, prairies »,
  - avec le soutien des Länder Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Rhénanie-Palatinat,

- avec le soutien de la région Wallonie,
  - avec le soutien de la province de Liège,
  - avec le soutien de la Communauté germanophone de Belgique,
  - ainsi qu'en coopération, dans le cadre du projet soutenu par LIFE pour la protection des mulettes, avec les partenaires transnationaux, en France et en Bavière (entre autres : Parc naturel du Morvan, Centre scientifique de Weihenstephan ;
- voit les facteurs-clés du succès en politique du tourisme, sur la base des éléments recueillis lors de la visite de la région modèle Bitburg-Prüm-Eifel, confirmés ensuite au cours des entretiens tenus à Botrange avec les acteurs du tourisme, entre autres choses, dans la nécessité des actions suivantes :
- privilégier le marketing du produit sur le marketing des régions,
  - organiser les moyens de l'infrastructure de l'information (en coopération avec les communes) strictement suivant le principe de la subsidiarité,
  - privilégier la politique des créneaux sur le marché, avec création d'un cluster et segmentation des groupes-cibles, avec une gamme de produits adaptée,
  - remédier à la difficulté de « vendre » la Grande Région comme un ensemble par le lancement de projets orientés sur la désignation sélective des objectifs et la commercialisation de produits communs,
  - et, en particulier, faire avancer, dans une conception transfrontalière, une a classification adaptée ou une labélisation équivalente des produits revêtant une importance touristique ;

## 2. Le CPI

- constate, à nouveau, que le tourisme s'est fort développé en Grande Région pour devenir un secteur d'activité économique toujours plus important. Il considère indispensable une coopération interrégionale plus intense, ceci pour donner de nouvelles impulsions, aux effets durables, destinées à accroître l'intérêt porté à la Grande Région, en particulier dans l'espoir d'impacts positifs dans le domaine de la politique du marché de l'emploi ;

- rappelle les initiatives des Sommets de Trèves, Liège et Sarrebruck en vue de promouvoir le tourisme, conçu comme facteur de développement régional, et renvoie à sa recommandation (« Tourisme en Grande Région ») du 15 décembre 2003. Le CPI a, alors, fait appel aux exécutifs ayant participé au 8ème Sommet régional et aux organismes de la promotion touristique en Grande Région, pour que ceux-ci fusionnent les sous-structures diverses des organismes de tourisme en une structure suprarégionale de marketing touristique et que cette coopération ait pour effet de stimuler la croissance ;
- constate que les recommandations et initiatives précédentes n'ont pas été suivies d'effets. On aurait peine à découvrir, même à l'état d'ébauche, dans le cadre de stratégies de commercialisation orientées sur l'expansion, l'interconnexion des acteurs sur les lieux et des produits touristiques des diverses régions, action incontournable. Rappelons, dans ce contexte, les objectifs ayant déjà fait le 3 mai 2000, à Liège, l'objet de décisions, entre autres : une présentation commune à l'occasion des foires, l'édition de cartes, la diffusion de brochures et catalogues en plusieurs langues, toutes choses qui confèrent à la Grande Région son caractère unique à l'intérieur de l'Europe, sans oublier l'image de marque touristique, réalisation commune ;
- invite encore une fois, avec force, tous les acteurs, de donner, ainsi que proposé dans le cadre de la « vision 2020 », la priorité à l'installation d'une agence centrale du marketing touristique sous la forme d'un projet modèle européen susceptible de bénéficier des fonds de développement INTERREG.

Trèves, le 1er Juillet 2005